

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2021 – RÉSOLUTION NO.2020-12-291

AVIS PUBLIC est par la présente donnée de ce qui suit :

Conformément à l'article 148 du Code municipal qui stipule la nécessité pour le conseil municipal d'établir un calendrier pour les séances ordinaires. Lors d'une séance régulière du conseil municipal de Saint-Cyprien-de-Napierville, tenue à l'hôtel de ville situé au 121, rang Cyr, à Saint-Cyprien-de-Napierville, mardi le 8 décembre 2020 à 20h00, le conseil municipal a adopté la résolution no.2020-12-291 qui stipule les informations suivantes ;

- Que le calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2020 soit le suivant :
 - 12 janvier 2021 à 20h00
 - 9 février 2021 à 20h00
 - 9 mars 2021 à 20h00
 - 13 avril 2021 à 20h00
 - 11 mai 2021 à 20h00
 - 8 juin 2021 à 20h00
 - 13 juillet 2021 à 20h00
 - 10 août 2021 à 20h00
 - 14 septembre 2021 à 20h00
 - 12 octobre 2021 à 20h00
 - 16 novembre 2021 à 20h00 (Exceptionnellement)
 - 14 décembre 2021 à 20h00

Donné à Saint-Cyprien-de-Napierville, ce 14^e jour de décembre 2020.

James L.Lacroix
*Directeur général
et secrétaire-trésorier*

CERTIFICAT DE PUBLICATION

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2021 – RÉSOLUTION NO.2020-12-291

Je soussigné, Directeur général & secrétaire-trésorier, résidant à Granby, certifie par la présente sous mon serment d'office, avoir affiché l'avis public relatif à l'adoption du calendrier ci-haut mentionné aux deux (2) endroits désignés à cette fin par le conseil municipal entre 16 heures et 17 heures ce 14^e jour de décembre 2020.

En foi de quoi, j'é mets ce certificat à St-Cyprien-de-Napierville ce 14^e jour de décembre deux mille vingt.

James L.Lacroix
Directeur général
et secrétaire-trésorier